



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRET DU BUS COMMUNAL AVEC CHAUFFEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R3131-2 à R3131-5 du Code des transports routier relatif au service de transport privé, appliqués dans le cadre d'un transport organisé par la collectivité pour l'organisation d'une manifestation culturelle,

Vu la licence transporteur n°2023/84/0000167,

La Commune de Tignes dispose d'un véhicule autocar destiné au transport scolaire des élèves du territoire. Conformément à la délibération n°2024_02-024 du 6 février 2024, dans le but de valoriser cet équipement, lorsque le véhicule est inutilisé, la Commune propose de mettre à disposition cet autocar à destination des associations siégeant sur le territoire ou non, à but non lucratif ou non, à caractère sportif, culturel ou social, à l'exclusion de tout déplacement à caractère touristique, pour un évènement d'intérêt public local.

Ce véhicule dispose d'une capacité de transport de 59 personnes.

L'autocar prêté est conduit par un chauffeur communal.

La mise à disposition du bus communal est consentie à titre gracieux pour le transport du personnel de l'association ou de ses membres, sous réserve que les déplacements soient en relation directe avec l'objet statutaire de l'association et qu'il ne s'agisse pas d'une association dont l'objet principal est le transport de ses membres ou l'organisation de voyages touristiques.

Il est important de formuler sa demande le plus tôt possible. Le choix de mettre à disposition ou non le bus avec chauffeur est soumis à la discrétion de l'autorité territoriale, selon l'intérêt communal et des moyens matériels et humains que la Commune dispose.

La demande est formulée par renvoi de ce document complété et signé, pièce d'identité du demandeur jointe, via le mail suivant : vieassociative@tignes.fr

Conditions générales :

Il est interdit de fumer et manger à l'intérieur du véhicule. L'association s'engage à restituer le véhicule en parfait état pendant la durée de mise à disposition. Des frais de ménage notamment pourront s'appliquer en cas de manquement à la précédente disposition.

Le Bénéficiaire communique à la Commune l'attestation d'assurance souscrite auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable couvrant tant la responsabilité civile de l'association que les dommages, de toute nature (y compris vol et incendie), pouvant être causés au véhicule ou à des tiers pendant la mise à disposition. Cette police ainsi souscrite devra obligatoirement prévoir :

- Que la compagnie d'assurance garantit également d'une « assurance pour compte » au titre de la responsabilité civile de la commune de Tignes qui bénéficiera également de l'appellation « l'assuré »
- Que la police ne pourra être résiliée ou modifiée tant que le Bénéficiaire ne sera pas dégagé de ses obligations envers la commune de Tignes
- Que la compagnie d'assurance s'engage, en cas de sinistre, à verser au prêteur, sur sa seule signature,

l'intégralité des indemnités qui pourraient être dues et ce sans le concours et même hors la présence du Bénéficiaire, cette dernière subrogeant expressément la commune de Tignes dans ses droits sur toute indemnité concernant les dommages qui pourraient être subis par le véhicule pendant la durée de la présente mise à disposition, à concurrence de sa valeur au jour du prêt

Sans préjudice de l'obligation pour le Bénéficiaire de réparer et indemniser la Commune pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées sur le bus mis à disposition, la Commune est assurée des risques en garantie dommage (notamment vol, dégât des eaux, incendie, bris de glace, événements naturels ou tout acte de vandalisme) liés à l'utilisation du véhicule et pendant le transport de celui-ci.

La présente demande vaut établissement d'une convention en cas d'accord des parties.

L'association.....,
représentée par son/sa présidente/e, M.....

SIRET (siège) :

Adresse du siège social :

Contacts :

Formule la demande de prêt du bus communal avec chauffeur pour :

Description de l'évènement :

.....
.....
.....
.....

Itinéraire (à décrire ou plan à joindre) :

Dates de l'évènement :

- Du au
- Voir planning joint à la présente demande

L'Association déclare avoir pris connaissance les conditions générales définies ci-avant et S'ENGAGE, sans réserve, à disposer des moyens mis à disposition par la Commune aux conditions, clauses et prescriptions imposées par la présente.

Pièces à fournir à l'appui de la demande de réservation :

- Le plan de l'itinéraire envisagé pour le déplacement
- Une attestation d'assurance de l'association Responsabilité Civile Individuelle Accident
- Le formulaire de réservation de la demande dûment complété et signé

Signature précédée du nom, des fonctions, de la date et lieu de signature :

Cadre réservé à la Commune de Tignes :

La demande de mise à disposition est :

- Acceptée
- Refusée à la demande pour la raison suivante :

Le Maire,
Serge REVIAL